

FORMULAIRE - DEMANDE DE PERMIS PONCEAU ET/OU ALLÉE D'ACCÈS

DATE : _____ NUMÉRO DE LA DEMANDE : _____

COORDONNÉES DU (DES) REQUÉRANT(S)

NOM(S) : _____ Le requérant est propriétaire
 Depuis quand? _____

ADRESSE RÉSIDENNELLE : _____
 CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE: _____ CELLULAIRE : _____

COURRIEL : _____

TRAVAUX

EXÉCUTANT DES TRAVAUX : _____

ADRESSE DES TRAVAUX : _____

LOCALISATION LOT : _____

DATE DÉBUT DES TRAVAUX : _____ DATE PRÉVUE FIN DES TRAVAUX : _____

AMÉNAGEMENT DU PONCEAU OUI NON

LONGUEUR DU PONCEAU : _____ BETON ARME CLASSE IV

DIAMÈTRE DU PONCEAU : _____ POLYETHYLENE 320 KPA PAROI INTÉRIEURE LISSE

AMÉNAGEMENT DU RACCORDEMENT DU DRAIN DE FONDATION AU FOSSE OUI NON

LOCALISATION : À DROITE DU PONCEAU

À GAUCHE DU PONCEAU

À CÔTÉ DES ENTRÉES DE SERVICES

AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE D'ACCÈS (OBLIGATOIRE)

LARGEUR : _____ (MAXIMUM 7,32 METRES) LONGUEUR : _____ (MINIMUM 10 METRES)

PENTE : _____ (MAXIMUM 12 %)

- Si pente supérieure à 12 % : imperméabilisation obligatoire des 5 premiers mètres

Superficie des surfaces imperméables : _____

- Si les surfaces imperméables ont plus de 120 m² pour les résidences ou 100 m² pour les autres usages des mesures de rétention sont obligatoires. Consultez le règlement.

- **Surfaces imperméables**= superficie de l'allée d'accès + aires de stationnement + les allées piétonnières.

JOINDRE UN CROQUIS AU PRÉSENT PERMIS

Montant du dépôt de garantie sous forme de chèque visé ou traite bancaire au nom de la municipalité

500 \$ pour une allée d'accès seulement

1 500 \$ pour un ponceau et une allée d'accès

RÈGLEMENT NUMÉRO 08-583 RÉGISSANT L'AMÉNAGEMENT DES PONCEAUX ET DES ENTRÉES PRIVÉES

ARTICLE 11 – DÉPÔT DE GARANTIE

11.1 Obligation de fournir un dépôt

Lors de la demande de permis, un dépôt de 1 500 \$ par ponceau est exigible dans tous les cas d'aménagement ou de remplacement afin d'assurer la conformité des travaux au présent règlement.

Lors de la demande de permis, un dépôt de 500 \$ par allée d'accès est exigible dans les cas d'un aménagement d'un accès sans ponceau.

VALIDITÉ DU PERMIS* 12 MOIS À PARTIR DE LA DATE D'ÉMISSION

* La construction doit être commencée durant ces 12 mois. Si jamais elle n'est pas terminée à ce terme, le permis peut être prolongé de 6 mois supplémentaires gratuitement en effectuant une demande à un inspecteur municipal.

FORMULAIRE DE RESPONSABILITÉ

À L'USAGE DU PROPRIÉTAIRE

Je, soussigné, _____,

domicilié au _____

m'engage par la présente à :

- a) nettoyer la canalisation ou le ponceau, à l'entretenir et à assurer son bon fonctionnement de façon à permettre l'écoulement naturel des eaux, et ce, à mes frais;
- b) aviser tout acquéreur subséquent du présent engagement et des obligations qui en découlent.

Date : _____

Signature du propriétaire ou de son représentant autorisé

